



Réunion de la Commission Système financier et financement de l'économie du 21 octobre 2009

SYNTHÈSE

La **Commission Système financier et financement de l'économie** s'est tenue le 21 octobre dernier, sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Le projet de rapport du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur "les statistiques sur les groupes financiers" a donné lieu à de nombreux échanges. La Commission a approuvé ses préconisations dont elle suivra régulièrement la mise en œuvre. Elle a noté que les données produites par la statistique publique ne permettent pas d'approfondir l'analyse des groupes financiers lorsqu'il s'agit de descendre à un niveau fin qui est celui des métiers. Elle souhaite qu'un groupe de travail ad hoc définisse les métiers pertinents et examine la possibilité d'établir des statistiques à ce niveau. La Commission a également demandé qu'un suivi des écarts entre les différentes mesures de l'activité bancaire soit réalisé régulièrement et fasse l'objet d'une publication en marge de la diffusion des comptes nationaux. Pierre-Olivier Cousseran (Banque de France) a fait ensuite un point sur les conditions pratiques de mise à disposition des organismes de recherche de statistiques individuelles anonymisées relatives aux institutions financières. Enfin, Emmanuel Kern (Commission bancaire) a présenté quelques exemples d'utilisation par la Commission bancaire des données qu'elle utilise sur la solvabilité et la liquidité bancaires.

Gilles de Margerie a présenté le déroulement des travaux du groupe de travail sur les groupes financiers. Dans un premier temps, le groupe a cherché des expériences étrangères qui auraient mis au point des méthodes d'analyse intéressantes. Cette piste de travail n'a pas abouti faute d'expériences à retenir. Le groupe s'est ensuite attaché à établir une définition de la notion de groupe de sociétés du secteur financier, à partir de laquelle pourraient être déclinées les recommandations du rapport Salustro. Cette définition n'a pas posé de difficulté car le secteur financier est extrêmement concentré et réglementé. Le groupe a ensuite concentré ses travaux sur l'analyse de la contribution des groupes financiers à la richesse nationale.

Jean-Marie Fournier, un des rapporteurs du groupe, a exposé les points saillants du secteur financier. Ce dernier fait l'objet d'une surveillance très organisée ce qui structure son suivi statistique. L'obligation de remettre des comptes permet de disposer notamment d'informations très complètes sur les activités des acteurs financiers. La statistique publique exploite déjà largement ces informations pour un suivi des activités sous un angle sectoriel. Or, la crise financière a démontré qu'il est maintenant nécessaire de développer des statistiques de groupe pour mieux comprendre les logiques d'ensemble du secteur financier.

Denis Marionnet, deuxième rapporteur du groupe, a ensuite présenté la mesure de l'activité bancaire selon que l'on étudie la valeur ajoutée utilisée dans les comptes nationaux ou le produit net bancaire utilisé par la profession bancaire, dans le cadre de la comptabilité privée. Fin 2007, l'écart entre la valeur ajoutée et le PNB est de l'ordre de 50 milliards d'euros. Les sources d'écart entre ces deux mesures tiennent aux aspects de consolidation et au périmètre comptable retenu.

En conclusion, Gilles de Margerie a exposé les recommandations du groupe de travail qui portent tout d'abord sur la nécessité de mettre en place des règles et des modalités d'échange d'informations entre les différentes institutions concernées, notamment l'Insee et la Banque de France. Le groupe a émis également le souhait que soit étudié le niveau de détail des activités bancaires qu'il est possible d'isoler, opération préalable à tout profilage des groupes financiers. Enfin, le groupe recommande que la réflexion sur la définition des grandes lignes de métiers bancaires s'accompagne d'une réflexion sur leur mesure. Il souhaite qu'un suivi des écarts entre les différentes mesures de l'activité bancaire soit réalisé régulièrement.

Pierre-Olivier Cousseran a poursuivi par un point sur les conditions de mise à disposition de données individuelles financières à des fins de recherche par la Banque de France. Cette mise à disposition est contrainte par des règles de confidentialité strictes que le nouveau règlement communautaire adopté sur ce domaine réaffirme. Le système européen des banques centrales (SEBC) ne peut mettre à disposition des données individuelles confidentielles une anonymisation des données empêchant toute identification directe des agents déclarants. Depuis la création de la direction générale des statistiques de la Banque de France, l'accent a été mis sur la diffusion des données statistiques, notamment sur le site internet. S'agissant des données individuelles, la Banque de France est disposée à examiner toutes les demandes et à organiser des collaborations en fonction de sa charge et de ses moyens.

Enfin, Emmanuel Kern a fait le point sur les statistiques disponibles sur la solvabilité et la liquidité bancaires utilisées par la Commission bancaire. Cette dernière publie des informations dans son rapport annuel et dans des études publiées dans la Revue de la stabilité financière. Pour cela, elle utilise principalement les états de reporting de la BAFI, du FINREP et du COREP. Néanmoins, sa politique d'offre est assez limitée en matière d'information statistique.